



FORMULAIRE D'ADHÉSION POUR ASSOCIÉS

RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTULANT

Nom / Nom de l'entreprise	Date de naissance
Nom sous lequel l'entité d'affaires est gérée, le cas échéant (Par ex., Les Établissements XYZ ou La Boutique de suppléments)	
Numéro de l'entreprise, le cas échéant, ou numéro d'assurance sociale	
Adresse	
Ville, Etat / Province, Code postal	
Téléphone	Portable
Courriel	

Position du postulant dans la Structure binaire (à remplir par le parrain) Placer le postulant sur mon (Cocher une option) Côté gauche / Côté droit

COMMANDE INITIALE

Description	Prix
<input checked="" type="checkbox"/> Frais d'inscription aux entreprises	49 \$ US
TOTAL	\$ US <small>Frais d'expédition et de manutention et taxes de vente en sus.</small>

COMMANDE AUTOMATIQUE (OPTIONNEL) Choisir une date entre le 5 et le 25 du mois pour commencer

Produit	<input type="checkbox"/> De gros	<input type="checkbox"/> Fidélité	Qté

*Frais d'expédition et de manutention et taxes de vente en sus. Voir ci-dessous les Termes et conditions pour la commande automatique

RENSEIGNEMENTS POUR LE PAIEMENT (en lettres moulées)

(La participation au renouvellement annuel et / ou aux expéditions automatiques exige le paiement par carte de crédit)

OPTION A

(Cocher une case) Visa Mastercard AMEX Discover

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de carte de crédit

Date d'expiration

Code de sécurité à trois chiffres

Nom (tel qu'il figure sur la carte de crédit)

Adresse de facturation

Ville

Province/territoire

Code postal

Pays

Signature

OPTION B

Veuillez libeler le chèque à l'ordre de Max Living Company, le joindre à ce formulaire et l'envoyer à : Max Living Company • 102 South 200 East., Suite 610, Salt Lake City, UT 84111

J'AI LU ATTENTIVEMENT LES TERMES ET CONDITIONS SUR LE DOS DE CE FORMULAIRE DE DEMANDE ET D'ACCORD, LES POLITIQUES ET PROCÉDURES DE LA SOCIÉTÉ MAX LIVING ("MAX") ET LE PLAN DE RÉMUNÉRATION MAX, ET ACCEPTE DE RESPECTER TOUTES LES CONDITIONS ÉNONCÉES DANS CES DOCUMENTS. JE COMPRENDS QUE J'AI LE DROIT DE FERMER MON ENTREPRISE INDÉPENDANTE MAX À TOUT MOMENT, AVEC OU SANS RAISON, EN ENVOYANT UN AVIS ÉCRIT À LA SOCIÉTÉ À L'ADRESSE INDIQUÉE CI-DESSUS. (JE CERTIFIE QUE MON NUMÉRO D'ENTREPRISE OU, LE CAS ÉCHÉANT, D'ASSURANCE SOCIALE EST CORRECT ET QUE JE SUIS UN RÉSIDENT CANADIEN.

Signature de l'acheteur _____

Date _____

Envoyez l'original dûment rempli et signé du (i) présent formulaire de demande et d'accord à : Max Living Company, Dept. des demandes associés, 211 Willett St., Ste. 505, Halifax, NS, B3M 3C7 Canada ou envoyez par télécopieur au 800.886.8389. Si la demande est envoyée par télécopieur, vous devez en télécopier toutes les pages. Si une demande d'octroi d'une entité d'entreprise et d'accord est également nécessaire, veuillez s'il vous plaît soumettre cet accord comme spécifié dans les instructions données dans ce formulaire.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN / LA MARRAINE

Prénom et nom	
Numéro d'ID d'associé(e)	
Adresse	
Ville, Etat / Province, Code postal	
Téléphone	Portable
Courriel	
Signé à (Lieu de vente)	

Signature du parrain / de la marraine

Par la signature du présent formulaire de demande et accord, j'indique que je suis d'accord pour remplir mes obligations en tant que parrain / marraine du / de la postulant(e) tel que décrit dans les Politiques et procédures de Max et stipulé dans le présent accord. Je certifie que j'ai fourni la version la plus récente des Politiques et procédures et du Plan de rémunération de Max au / à la postulant(e) avant sa signature de l'accord.

Aux corporations, sociétés ou autres entités commerciales :

Si votre entreprise est destinée à être exploitée comme une entité commerciale, vous devez remplir un formulaire de demande d'une entité commerciale et le soumettre avec le présent formulaire de demande et accord.

RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE (FACULTATIF)

Vous devez renouveler votre contrat d'associé Max à chaque date anniversaire de votre adhésion en payant des frais de renouvellement de 25,00 \$ US, lesquels sont versés uniquement pour couvrir le coût des services de programmation fournis aux associés par MAX afin de maintenir leurs sites Web d'entreprises indépendantes. Si vous ne renouvelez pas à chaque date anniversaire, votre contrat d'associé sera annulé et vous perdrez tous vos droits en tant qu'associé Max, y compris les droits aux indemnités à venir. Afin de vous éviter d'oublier, par inadvertance, de renouveler et, partant, de perdre ces avantages, Max International offre un programme facultatif de renouvellement automatique. Votre contrat d'associé sera automatiquement renouvelé à chaque date anniversaire et vos frais de renouvellement seront débités de votre carte de crédit. Vous serez informé au moins 30 jours avant que votre carte de crédit ne soit débitée.

OUI, veuillez renouveler automatiquement mon contrat d'associé s'il vous plaît pour 25 \$ US à chaque date anniversaire de mon inscription, et charger ma carte de crédit pour ces frais de renouvellement.

NON, je ne souhaite pas participer au programme de renouvellement automatique. Je comprends qu'il est de ma responsabilité de renouveler mon contrat à chaque date anniversaire de mon inscription.



1. Je comprends qu'en tant qu'associé de la Société Max Living (ci-après dénommée Max), a. J'ai le droit d'acheter les produits et services Max pour la revente en conformité avec les présentes Conditions générales. b. J'ai le droit d'inscrire des personnes à Max. c. Si je m'y qualifie, j'ai le droit de gagner des commissions en vertu du Plan de rémunération Max (ci-après dénommé le « Plan Max »), en raison de la revente de produits et services Max. d. Les associés reconnaissent qu'il y a un seul moyen de générer des revenus pour un associé, à savoir, la vente de produits Max, que le paiement est, en dernier ressort, basé sur la revente des produits à des clients de détail et qu'il n'y a aucune garantie de revenu, de rémunération ou de succès. En conséquence, les associés reconnaissent et acceptent qu'aucune commission, prime ou autres revenus d'affaires ne peuvent être gagnés par le seul parrainage ou l'inscription d'autres associés et les associés comprennent et acceptent qu'il leur est strictement interdit de laisser croire que l'indemnisation est payable pour autre chose que la vente du produit.
2. Je suis d'accord pour décrire et représenter le Plan Max et les produits et services Max tel que requis par les Politiques et procédures, y compris l'interdiction relatives aux représentations sur la nature des gains dans la section 3.6.3 de ces dernières et d'autres lignes directrices de Max.
3. Comme précisé dans les Politiques et procédures de Max qui, conformément à l'article 4 ci-dessous sont intégrées et font partie des présents Termes et Conditions, je conviens que, en tant qu'associé Max, je suis un entrepreneur indépendant et non un employé, un partenaire, un représentant légal, ou un franchisé de Max. Je suis d'accord que je serai seul responsable du paiement de toutes les dépenses que je dois engager, y compris mais non limité à : voyages, nourriture, logement, secrétariat, bureau, téléphone longue distance et autres dépenses. **JE COMPRENDS QUE JE NE SERAI PAS CONSIDÉRÉ COMME UN EMPLOYÉ DE MAX A DES FINS D'ORDRE FISCAL, AU NIVEAU TANT FÉDÉRAL QUE PROVINCIAL** (y compris, mais sans s'y limiter : la retenue d'impôt fédéral sur le revenu ou les exigences de déclaration, l'assurance-chômage fédérale et les déductions au RPC, la TPS / TVH et autres taxes similaires, les règles gouvernant les normes provinciales de l'emploi et les déductions d'indemnisation dues aux travailleurs). Max n'est responsable d'aucune retenue, et ne retiendra ni ne fera de déduction de taxes d'aucune nature sur mes primes et commissions, le cas échéant. Au contraire, il incombe à chaque associé de payer ses propres impôts locaux, provinciaux et fédéraux relativement à toute rémunération gagnée à titre d'associé de Max, et pour tout autres obligations, fédérales ou provinciales, imposées à leur entreprise en matière de conformité fiscale, même si, comme également indiqué dans les Politiques et procédures de Max, Max peut, à sa discrétion, conclure des accords de pré-collecte de taxes de vente avec les autorités fiscales fédérales et provinciales, ce qui soulagera les associés des charges de la remise des taxes de vente (à savoir, la TPS / TVH, la TVG et la TVP), de la préparation et du dépôt des formulaires de déclarations fiscales et de la tenue de dossiers relatifs aux taxes de vente.
4. J'ai lu attentivement et accepte de me conformer aux Politiques et procédures de Max ainsi qu'aux Termes et conditions d'utilisation et au Plan de Max, lesquels sont tous deux incorporés à et constituent une partie de ces Conditions générales (ces trois documents seront collectivement dénommés "Accord"). Je comprends que je dois être en règle, et non en violation de l'accord, pour avoir droit aux primes ou aux commissions. Je comprends que ces Termes et conditions, les Politiques et procédures de Max, ou le Plan de Max, peuvent être modifiées à la seule discrétion de Max, et je suis d'accord pour me conformer à toutes ces modifications. Les avis d'amendements doivent être affichés sur le site Web de Max ou distribués à l'aide d'autres moyens commerciaux raisonnables. Les amendements entreront en vigueur 30 jours après leur publication. La poursuite de mes affaires Max ou mon acceptation des primes ou commissions constitueront mon acceptation de tout amendement éventuel.
5. La durée de cet accord est d'un an (sous réserve d'annulation préalable pour cause d'inactivité, conformément aux Politiques et procédures). Si je ne parviens pas à renouveler annuellement mon entreprise Max ou si celle-ci est annulée ou interrompue pour une raison quelconque, je comprends que je vais perdre définitivement tous les droits en tant que distributeur. Je ne serai pas autorisé à vendre les produits et services Max je perdrai le droit de recevoir des commissions, des primes ou autres revenus résultant des activités de mon ancienne organisation des ventes en aval. En cas d'annulation, de résiliation ou de non renouvellement, je renonce à tous mes droits, y compris mais non limité aux, droits de propriété de mon ancienne organisation en aval et à toutes les primes, commissions ou autre rémunération générées par les ventes et les autres activités de mon ancienne organisation en aval. Max se réserve le droit de résilier tous les accords d'associés au terme d'un préavis de 30 jours si la société choisit de : (1) cesser ses opérations commerciales; (2) être dissoute comme entité d'affaires; ou (3) mettre fin à la distribution de ses produits et / ou services par l'intermédiaire des canaux de vente directs. Un distributeur peut résilier le présent accord à tout moment, et pour une raison quelconque, moyennant un préavis écrit à Max à son adresse d'affaires principale. Max peut annuler cet accord pour quelque raison que ce soit moyennant un préavis écrit de 30 jours adressé à l'associé.
6. Je ne peux pas attribuer des droits ou déléguer mes fonctions en vertu de l'accord sans le consentement écrit préalable de Max. Toute tentative de transfert ou de cession de l'entente sans le consentement écrit exprès de Max rend l'accord annulable à la discrétion de Max et peut entraîner la résiliation de mon entreprise.
7. Je comprends que si je ne respecte pas les termes de l'accord, Max peut, à sa discrétion, mettre en application les mesures énoncées dans les Politiques et procédures. Si, au terme de l'interruption, je suis en infraction, en défaut ou en violation de l'accord, je n'aurai pas le droit de recevoir d'autres primes ou commissions, que les ventes de ces primes ou des commissions aient été finalisées ou non.
8. Max, sa société mère ou ses sociétés affiliées, ses administrateurs, dirigeants, actionnaires, employés, ayants-droit et agents (collectivement dénommés «affiliés»), ne seront pas responsables pour, et je libère par la présente Max et ses affiliés de, toutes réclamations pour dommages indirects et exemplaires découlant de toute réclamation ou cause d'action relative à l'accord. Je suis d'accord en outre pour libérer Max et ses sociétés affiliées de toute responsabilité résultant de ou liée à la promotion ou au fonctionnement de mon entreprise Max et de toutes les activités qui s'y rapportent (par exemple, la présentation des produits Max ou du Plan de Max, le fonctionnement d'un moteur de véhicule, la location d'installations pour des réunions ou des séances de formation, etc.), et accepte d'indemniser Max pour toute responsabilité, tous dommages, amendes, pénalités ou autres provenant de toute conduite non autorisée que j'aurais engagée dans l'exploitation de mon entreprise.
9. L'accord, dans sa forme actuelle et tel que modifié par Max à sa discrétion, constitue la totalité du contrat entre Max et moi-même. Toutes promesses, représentations, offres ou autres communications non expressément énoncées dans le présent accord n'ont aucune force de loi et sont sans effet.
10. Toute renonciation par Max à une poursuite pour toute violation de l'accord doit être écrite et signée par un agent autorisé de Max. Une renonciation par Max à une poursuite pour toute violation de l'accord par moi ne fonctionnera ni ne sera interprétée comme une renonciation à toute violation subséquente.
11. Si une disposition de l'accord est jugée invalide ou inapplicable, cette disposition sera reformulée uniquement dans la mesure nécessaire pour la rendre exécutoire, et l'équilibre de l'accord restera en vigueur et de plein effet.
12. Cet accord sera régi et interprété en conformité avec les lois de l'État de l'Utah sans égard aux principes de conflits de lois. Tous les litiges et les revendications relatifs à Max, au présent accord, aux produits ou services de Max, aux droits et obligations de tout associé indépendant ou de Max ou autres réclamations ou causes de litige relatives à la performance de tout associé indépendant ou de Max en vertu de l'accord seront réglés totalement et définitivement par arbitrage dans la commune de Salt Lake, État de l'Utah, ou tout autre endroit que Max choisit de prescrire, conformément à la loi fédérale d'arbitrage et aux règles d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association, sauf que toutes les parties bénéficieront des droits de découverte autorisés en vertu des Federal Rules of Civil Procedure (dispositions de la loi fédérale sur la procédure civile) et que les Federal Rules of Evidence (les règles fédérales sur la preuve) seront applicables. Toutes les questions relatives à l'arbitrage seront régies par la loi fédérale d'arbitrage. La décision de l'arbitre sera définitive et obligatoire pour les parties et pourra, si nécessaire, être réduite à un jugement par un tribunal compétent. Chaque partie à l'arbitrage sera responsable de ses propres frais et dépenses d'arbitrage, y compris les frais juridiques et de dépôt. Cet accord d'arbitrage survivra à toute résiliation ou expiration de l'accord. Rien dans l'accord ne pourra empêcher Max de demander et d'obtenir d'un tribunal ayant juridiction un bref de saisie, de saisie-arrest, d'injonction temporaire, d'injonction préliminaire, d'injonction permanente ou autre redressement équitable en vigueur afin de sauvegarder et de protéger les intérêts de Max avant, pendant ou après le dépôt de tout arbitrage ou autre procédure ou dans l'attente du prononcé de décision ou de sentence en rapport avec tout arbitrage ou autre procédure.
13. Les parties acceptent la compétence et le lieu de tout tribunal fédéral ou d'État dans la commune de Salt Lake City, État de l'Utah, aux fins d'exécution d'une sentence d'un arbitre ou de toute autre question non soumise à l'arbitrage.
14. Si un associé souhaite intenter une action contre Max pour tout acte ou omission relatifs à ou découlant de l'accord, une telle action doit être intentée dans l'espace d'une année à compter de la date de la conduite qui aurait motivé une telle action ou autre réclamation. La non-présentation de telles mesures contre Max pour un tel acte ou omission dans un tel délai rendra ces mesures caduques. L'associé renonce à faire valoir que toute autre loi de prescription puisse être appliquée.
15. Sous réserve que Max respecte les lois fédérales et provinciales canadiennes, comme indiqué dans la Politique de confidentialité de Max, j'autorise Max à utiliser mon nom, ma photographie, mon histoire personnelle et / ou une similaire dans la publicité ou dans du matériel de promotion et de renoncer à toute demande de rémunération pour une telle utilisation.
16. Un exemplaire de l'accord envoyé par télécopie sera considéré comme un original à tous les égards.

Termes et Conditions Portant Commande d'AutoEnvoi

1. En choisissant de participer au programme de Commande automatique de MAX, vous autorisez MAX à débitier le paiement de vos commandes automatiques de votre carte de crédit telle qu'enregistrée à l'en-tête du présent accord, y compris l'expédition, la manutention et les taxes de vente applicables.
2. Pour modifier la composition de vos commandes automatiques, votre mode de paiement ou le montant autorisé, un nouveau formulaire d'expédition automatique doit être soumis à MAX. Si plus d'un formulaire de Commande automatique a été soumis, le plus récent se substituera à tous les formulaires précédents. MAX se réserve le droit de modifier les prix de ses produits sans préavis.
3. Votre participation au programme de Commande automatique et votre autorisation de paiement resteront en vigueur jusqu'à ce que vous : (1) choisissiez d'en modifier ou changer tout aspect en soumettant un nouveau formulaire de Commande automatique dûment signé ou, (2) envoyiez à MAX votre notification d'annulation écrite, par courriel, courrier ou télécopieur, aux adresses courriel et postale ou au numéro de fax figurant au début du présent accord (l'avis doit inclure vos noms, adresse et numéro d'identification d'associé). L'avis d'annulation doit être reçu au moins trois (3) jours ouvrables avant la date prévue pour l'expédition de votre Commande automatique afin d'éviter des frais pour le mois en cours. Si un avis d'annulation est reçu dans cette période de temps, l'annulation prendra effet au mois suivant le mois dans lequel votre avis d'annulation a été reçu par MAX.
4. Les commandes automatiques seront expédiées à intervalles réguliers d'un mois à compter de la date d'expédition de la commande initiale. Nonobstant toute disposition contraire dans ce contrat, les commandes automatiques livrées plus de 30 jours après la date du présent contrat ne pourront être retournées à Max que conformément aux termes de la Politique de rachat pour les associés tel que décrit ci-dessous.

POLITIQUE DE RETOUR PORTANT ASSOCIES

Comme indiqué à la section 7.3 des Politiques et procédures de Max, les associés peuvent retourner leur trousse de démarrage ainsi que tous produits et outils d'aide à la vente en leur possession pour un remboursement à tout moment, à condition que ce retour soit effectué dans les douze mois suivant la date de l'achat initial, et que ces articles soient en état de revente (comme défini ci-dessous). Les associés ne peuvent retourner que les trousse de démarrages, produits et autres outils d'aide à la vente qu'ils ont personnellement achetés de Max (les achats effectués par le biais d'autres associés ou tiers ne sont pas remboursables par Max). Une fois reçus, la trousse de démarrage et / ou produits et / ou autres outils d'aide à la vente en état de revente seront remboursés aux associés à 100% de leur prix d'achat initial, moins les frais de réapprovisionnement de 10%. Les frais d'expédition payés les associés lors de l'achat des trousse de démarrage, produits ou autres outils d'aide à la vente ne seront pas remboursés. Si les achats ont été effectués à travers une carte de crédit, le remboursement sera crédité sur le même compte. Si un associé a reçu une commission basée sur l'achat et la revente d'un produit, et que ledit produit est ensuite retourné pour un remboursement, le montant de la commission qui a été payée à l'associé sera déduit du montant de la restitution. - « Revendabilité » - Les produits et autres outils d'aides à la vente seront considérés comme "revendables" si chacune des conditions suivantes est remplie : 1) ils n'ont été ni ouverts ni utilisés; 2) l'emballage et l'étiquetage n'ont été ni modifiés ni endommagés; 3) ils sont dans une condition telle qu'il sera possible et raisonnable de les revendre, eu égard aux pratiques en cours dans le commerce, au plein tarif; 4) ils ont été retournés à Max dans les douze mois suivant la date de leur achat; 5) le produit porte l'étiquetage en cours chez Max. Toute marchandise qui a été clairement identifiée au moment de la vente comme ne pouvant être ni reprise ni échangée ou comme un produit saisonnier ne sera pas revendable.



Droit De Résiliation De L'Acheteur

Date de transaction _____

Vous pouvez résilier le présent contrat à compter de la date de conclusion du contrat, et ce, pendant une période de 10 jours après la réception d'une copie de celui-ci. Vous n'avez pas besoin de donner une raison pour résilier le contrat . Si vous ne recevez pas le bien ou le service au cours des 30 jours qui suivent la date indiquée dans le contrat, vous avez un an, à compter de la date du contrat, pour résilier celui-ci. Toutefois, vous perdez ce droit de résiliation si vous acceptez la livraison après la période de 30 jours. Le droit de résiliation peut être prolongé pour l'autre raisons. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre bureau provincial ou territorial de protection du consommateur. Si vous résiliez le présent contrat, le vendeur doit, dans les 15 jours qui suivent, vous rembourser toute somme que vous lui avez versée et vous remettre tout bien qu'il a pris en échange ou la somme correspondant à la valeur de ce dernier. Vous devez alors renvoyer le bien acheté. Pour résilier le présent contrat, il vous suffit d'envoyer un avis de résiliation à l'adress figurant plus bas. L'avis doit être donné par un moyen qui vous permet de prouver que l'avis a réellement été envoyé, y compris par courrier recommandé, télécopieur ou remise en personne. Address for Notices/Adresse pour l'envoi d'avis : Max Living Company, c/o Max International • 102 South 200 East., Suite 610, Salt Lake City, UT 84111 • Téléphone (801) 316-6380 • Télécopie (801) 727-2575

J'ANNULE PAR LA PRÉSENTE CETTE TRANSACTION

Signature de l'acheteur _____ Date _____

Associer pour fournir une copie complète de cet Accord au Demandeur.